

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 604 Vœu relatif aux conditions de travail et d'abattage des animaux.
Rattaché à la délibération 2018 DEVE 95 - Adoption du rapport issu de la mission « Animaux en ville »

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le rapport issu des travaux de la « Mission animaux », qui a pour ambition d'aborder « l'ensemble des enjeux soulevés lors des travaux de la mission « Animaux en ville » ;

Considérant la réunion thématique du 18 mai 2018, qui a abordé les questions relatives aux « commerces animaliers, expérimentation animale et abattoirs » ;

Considérant qu'aujourd'hui s'il n'y a plus d'abattoirs à Paris, on continue de consommer de la viande à Paris, et que cette question ne peut être éludée des recommandations et dispositions du rapport de la « Mission animaux » ;

Considérant la dureté des conditions de travail dans les abattoirs, comme l'a rappelé récemment le documentaire « Saigneurs » de Raphaël Girardot et Vincent Gaullier, montrant des ouvriers et ouvrières au travail dans les chaînes des abattoirs, et mettant en avant la pénibilité de ce travail, les risques d'accident et les cadences infernales imposées ;

Considérant l'enquête « Steack machine » menée par le journaliste indépendant Geoffrey Le Guilcher, qui relate le quotidien des ouvriers et ouvrières travaillant les abattoirs, leurs conditions de travail indignes et leurs souffrances physiques et psychologiques ;

Considérant qu'on constate dans le secteur des abattoirs un taux d'accident du travail 9 fois supérieur et un taux de maladies professionnelles 25 fois supérieur à ceux de la moyenne des salari-é-s toutes professions confondues ;

Considérant que ces conditions de travail particulièrement pénibles sont notamment liées aux cadences imposées aux ouvriers et ouvrières de l'industrie de la viande qui recherche une rentabilité financière toujours maximale ;

Considérant les alertes de l'association L214, qui a mis au jour par le biais de la publication de vidéos, de multiples infractions aux règles de protection animale et des scènes de souffrance animale sévère ;
Considérant que le Plan alimentation durable et la Stratégie pour une alimentation durable de la Ville de Paris ;

Considérant les marchés publics passés par la Ville de Paris pour l'approvisionnement en viande pour tous les restaurants collectifs de la Ville ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de Gauche,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris plaide auprès de la représentation nationale pour que la prévention et la médecine du travail soient renforcés pour le salarié·e·s des abattoirs ;
- Que la Ville de Paris plaide auprès de la représentation nationale pour qu'un label soit donné aux abattoirs qui garantissent à leurs salarié·e·s des conditions de travail décentes, et qui respectent la condition animale.
- Qu'à partir de la création d'un tel label ou de toute autre dispositif permettant d'assurer la traçabilité des viandes et la transparence sur les conditions de travail dans les abattoirs, la Ville de Paris ajoutera dans les marchés publics d'approvisionnement en viande de ses restaurants collectifs et des caisses des écoles une clause nécessitant d'être détenteur du label ou de respecter le dispositif pour pouvoir répondre à ceux-ci.